

Rectorat de l'académie de Créteil
Division du personnel enseignants
DPE 7 – DPE 8
4, rue Georges-Enesco
94 010 Créteil Cedex
www.ac-creteil.fr

Le recteur de l'académie de Créteil,

VU la circulaire n° 2016-137 du 11 octobre 2016 relative aux missions des directeurs délégués aux formations professionnelles et technologiques ;

VU la circulaire rectorale n° 2026 - 030 du 12 mars 2026 relative au recrutement des directeurs délégués aux formations professionnelles et technologiques (DDFPT) ;

VU les propositions faites par la commission académique du mercredi 13 mai 2026 :

Arrête

Article 1 :

Sont reconnus aptes à exercer les fonctions de directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques et inscrits à compter du 22 mai 2026 sur une liste d'aptitude pour une durée de trois ans, les candidats dont les noms suivent :

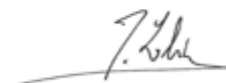
- Madame BOUYANFIF Nadia (PLP Lettres - Anglais)
- Madame GIZARD Samantha (PLP Economie – Gestion option administration)
- Madame KEBREAU VINCENT Bénita (PLP Génie Industriel Textile et Cuir)
- Monsieur YEBGA Jean-Moïse (PLP Electrotechnique)
- Monsieur MIRAMOND Clément (PLP Lettres-Histoire)
- Monsieur LEIDERVAGER Jacques (Professeur Certifié Mathématiques)
- Monsieur ROMAIN Julie (PLP Lettres-Histoire)

Total au titre de la campagne complémentaire de mai 2026 : 7 habilitations pour l'académie de Créteil

Article 2 : Le secrétaire général de l'académie de Créteil est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Créteil, le 22 mai 2026

Pour le recteur et pas délégation
Le chef de division
Des personnels enseignants



Julien LALIVE